covid19.nc

Plan de sauvegarde

État

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Prêt garanti par l'État

Entreprises de moins de 5 000 salariés

CA annuel < 179 milliards XPF

Demande à faire auprès des banques

Prêt Atout

Résoudre des tensions de trésorerie passagères

Prêt à contracter auprès d'une banque

Médiation de crédit – IEOM

Toutes les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité

Fonds de solidarité

1er niveau (automatique) : 178 998 XPF max

2e niveau : aide complémentaire de 238 000 XPF pour les entreprises qui connaissent le plus de difficultés

Gouvernement

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Report des cotisations sociales

Possibilité de bénéficier de délais de paiement pour le 1er trimestre

Report des charges fiscales

Possibilité de reporter les échéances pour le paiement de l'IS ou de l'IRPP

Chômage partiel spécifique

Allocation spécifique COVID 19: prise en charge de 70% du salaire brut (environ 84% du salaire net)»

Provinces

PROVINCE SUD

Province Sud

Aide à la trésorerie d'un montant maximal de 1,5 million XPF

Aide au maintien de l'effectif salarié d'un montant maximum de 10 millions XPF

PROVINCE NORD DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Province Nord

Prise en charge partielle des cotisations trimestrielles RUAMM

Report des redevances pour occupations de foncier et équipements provinciaux

Province des Îles Loyauté

Province des Îles Loyauté

Dispositif d'urgence économique sera voté prochainement

Autres

Banques

Possibilité de reporter les échéances de crédits amortissables jusqu'à 6 mois

OPT

Les suspensions et pénalités en cas de retard de paiement sur les factures de téléphone fixe et mobile ont été levées

Énergie et eau

Possibilité d'étaler sur 2 mois les factures d'avril et mai 2020

Loyers des locaux commerciaux

Possibilité de reporter et d'étaler le loyer d'avril sur 3 mois, de juillet à septembre 2020

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE